

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 11 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du 05/04/2023, affichée le 05/04/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 11/04/2023 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Pascal RANC, Bernard SADY, Maggy CARON, Philippe GOFFART, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Agnès RAGOT, Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT, Florent GAUROIS, Sylvie VELUT.

Absents ayant donné procuration : Claire ADAM à Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Sabrina GUYON à Estelle MIGNOT, Reynald CARLOT à Séverine BROQUET, Alain NOUGARET à Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE à Pierre MARCHAL

Absents : Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHVILLE

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	20
Représenté :	05
Votants :	25

Délibération n°

2023_D_25

Objet de la délibération : Budget Annexe Lotissement - Vote du budget primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération n° 2023_D_016 du 30 mars 2023 actant le débat d'orientations budgétaires 2023 ;

Vu l'avis des membres de la Commissions des Finances réunie le 05 avril 2023 ;

Vu la délibération n° 2023_D_29 du 11 avril 2023 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2022 sur le budget 2023 du Lotissement ;

Vu le projet de budget primitif 2023 présenté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, xx voix contre, xx abstention,

► **ADOPTE** le budget 2023 du Lotissement en équilibre réel et sincère :

Section de Fonctionnement	206 731,54 €
Section d'Investissement	223 000,00 €

► **DIT** que les crédits sont votés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Roland BROQUET.

